



• Un peu étourdis, nous avons oublié de vous signaler deux naissances...

• Baptiste Lesmarie est né le 29 juillet. Ses parents demeurent 6, impasse des Vignes.

• Margaux Cataldi a vu le jour le 15 septembre. Ses parents habitent 22, rue de Mauzaise.

• Philippe Maréchal nous a quittés le 16 janvier. Il était âgé de 50 ans et demeurait 13, rue des Ecoles.

• Maxence Recoura est né le 17 février. Ses parents sont domiciliés 5, rue des Longchamps.

• Tom Vincent a fait son premier coucou le 24 avril. Ses parents vivent 12, rue de la vallée Godard.

#### Et aussi...

• Concours hippique national de poneys, au haras de Bory, du 25 au 28 mai.

• La seconde édition de la Festavita se déroulera le 10 juin. La première, l'an passé, avait connu un grand succès.

• Une reconstitution Premier Empire aura lieu le 10 septembre.

## Des ados qui s'éclatent



Le comité des fêtes de La Boissière-Ecole a réussi un véritable tour de force le samedi 13 mai en rassemblant une quinzaine d'adolescents à la salle d'activités de



la commune pour une longue soirée très studieuse (enfin ils en ont l'air sur les photos). Longue puisque débutée à 20 h 30, elle s'est finalement achevée à... 4 h du matin. Un résultat exceptionnel à mettre au profit de Michel Benais, organisateur et animateur



de la manifestation. Sans doute a-t-il été aidé en cela par le programme de la soirée : il n'était en effet pas question de révision de maths, d'anglais ou de français mais plus prosaïquement d'affrontements en réseau informatique avec des jeux vidéo aux noms à peu près imprononçables mais qui ont pu attirer, divertir et fidéliser nos ados. La prouesse était donc à souligner, l'initiative à encourager et à renouveler et l'organisateur à féliciter. Voilà, c'est fait...

## Au conseil municipal

La parfaite maîtrise du budget 2005 (voir représentation insérée sous forme de « camemberts » dans ce numéro de *La Bassoria*) nous permet d'aborder sous les meilleurs auspices l'année 2006. Notre budget a totalement intégré les nouvelles charges de fonctionnement liées à la salle d'activités et aux nouvelles salles de classe et conduit à la réalisation de tous les travaux prévus.

Le budget 2006 va nous permettre de poursuivre ces efforts :

- poursuite des travaux engagés sur les routes et sur l'aménagement des abords de l'école et de la salle d'activités ;



- consolidation du patrimoine communal avec un effort particulier sur notre église ;

- investissement sur du matériel dans la salle d'activités afin de vous offrir le plus grand confort possible et permettre un fonctionnement optimum des associations qui animent notre village ;

- mise en place de mesures en vue d'économiser l'énergie sur les bâtiments communaux ;

- sécurisation des espaces communaux et notamment de la garderie ;

- aménagement d'une aire de jeux, avec le concours de la CCPY, pour nos plus jeunes.

Tous ces travaux s'inscrivent dans des montants raisonnables. Aussi, lors du conseil municipal du 29 Mars 2006, nous avons décidé de n'augmenter ni la taxe d'habitation, ni la taxe foncière, ni la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2006, nous réservant cette possibilité pour des projets de plus grande envergure.

Anne-Françoise Gaillot.

# LA BASSORIA

## EDITO

Selon une récente enquête de l'Ifop, 71 % des Français associent campagne et qualité de vie. 89 % expriment leur attachement au maintien des services publics dans les communes rurales, même si leur activité est faible.

Les commerces et les services publics font jeu égal (36 %) comme moteurs de vitalité du monde rural, devant la présence d'entreprises locales (11 %) et d'habitants jeunes (10 %). Essentiels ? L'école (43 %) et l'épicerie boulangerie (36 %).

Pour sa part, la municipalité se bat pour la survie du bureau de poste et le maintien de la ligne de bus La Boissière-Rambouillet (trafic en baisse de 50 %, 30 personnes/jour).

Notre commune n'est pas en reste avec ses deux écoles, ses sept associations, sa garderie, son épicerie, ses quatre haras et ses vingt-cinq entreprises.

Une aire de jeux et de nouvelles chambres d'hôtes sont attendues. Le bonheur est toujours dans le pré...

François Heiliger.

## Le Père Blanc nous a quittés



Le Père Basile Blanc est né le 13 août 1918 à Saint-Paul-le-Froid, en Lozère, région dont il avait gardé l'accent. Ancien frère des Ecoles chrétiennes de 1939 à 1947, ordonné prêtre le 29 juin 1953 à Versailles, il fut successivement professeur au petit séminaire de la ville puis vicaire de Thoiry en 1958, curé de Dammartin

en 1960 et enfin curé de La Boissière-Ecole en 1967. Il était en retraite dans notre village depuis janvier 2002.

Décédé à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye, le 13 février, ses obsèques se sont déroulées en l'église Saint-Barthélémy de La Boissière-Ecole, le 17 février. Il repose désormais au cimetière de La Hauteville, conformément à sa demande.

Le Père Blanc était un prêtre du terroir, de la ruralité. C'était un vrai curé de campagne. Il avait à l'évidence une vocation d'éducateur et d'enseignant. Les enfants du catéchisme l'adoraient et l'écoutaient. Fêré d'Histoire Sainte, il savait les motiver.

Parmi ses grandes qualités, il avait notamment le sens de l'humour, de la dérision et son rire était très communicatif. Au fil des ans, il avait acquis beaucoup de charisme. Sa notoriété s'étendait à Mittainville, à Bréchamps, à La Hauteville, villages auxquels il était également très attaché. Comme le souligne un membre de l'équipe paroissiale, « c'était un personnage ». « Une nature » précise un autre. Il avait effectivement son franc parler qui traduisait aussi sa simplicité. Nous n'oublierons pas sa grande modestie, ses sermons fougueux et sa foi profonde.

Sa retraite fut très active. A chaque fois que nous le sollicitions, il était toujours volontaire.

Nous sommes tristes parce que c'est l'ami, le confident, le guide, le bon pasteur qui nous a quittés. Mais il nous laisse un message d'amour, d'espoir, de solidarité et d'humilité.

Le Père Basile restera dans tous les cœurs.

François Heiliger.

### Société communale des chasseurs

• Le quinzième repas de chasse a connu un franc succès en réunissant 80 convives chasseurs, voisins et amis venus déguster les plats à base de gibier. Tous ont eu une pensée pour Philippe Marchal décédé quelques jours auparavant, emporté brutalement par la maladie. « Philippe fut pendant huit ans, en qualité de trésorier de la Société, un collaborateur sérieux, agréable et sympathique dont tous se souviendront » a tenu à rappeler Bernard Dubocq, son président. L'assemblée générale du 26 mars a désigné les responsables suivants : B. Dubocq (président), O. Vincent (vice-président), J.-P. Regnier (trésorier) et D. Léger (secrétaire).

### Boum des enfants

• Les boums des enfants et pré-ados organisés par le Comité des fêtes, le 13 mai, par tranches d'âge, ont une nouvelle fois permis aux petits Boissériens de profiter d'une ambiance festive.

### Théâtre

• La troupe de La Boissière-Ecole, *L'Ecole du Pire*, a donné son premier spectacle dans notre village début mars. Les nombreux spectateurs ont apprécié la lecture de poèmes et chansons soulignée par la guitare de Jean-Charles Laurent et l'accordéon de Valérie Bouffard, suivie d'une pièce de Jules Renard.

## Des Boissériens qui mettent la main au pinceau



Les cours d'arts plastiques animés par Annie Gasperoni dans les locaux du Centre de loisirs, sous l'égide de l'association Sports et Loisirs, ont commencé il y a trois ans. Leur objectif est de « donner le goût du dessin aux enfants et aux adolescents et de leur faire passer un bon moment » précise-t-elle. Annie a pratiqué de façon intensive la peinture pendant dix ans. Elle peint toujours et avait envie de partager sa passion et son savoir-faire avec les plus jeunes.

Les apprentis Picasso âgés de 6 à 15 ans étaient trois à participer en 2003-2004, douze l'an dernier et vingt-et-un cette année. Les cours durent une heure et demi. Ils ont lieu à 10 h et à 13 h 45 chaque samedi.

## Course d'endurance internationale

C'est un événement sportif exceptionnel qui a fait étape pour la troisième fois à La Boissière-Ecole, le 13 mai. L'équivalent du marathon mais à cheval. Une course de 158 km avec pour étape principale notre village, au km 86. Cette compétition internationale a mis en lice les meilleurs chevaux et cavaliers de la spécialité venus de toute l'Europe et même au-delà. Le château de La Boissière-Ecole ressemblait à une immense ruche. Des centaines de chevaux et trois fois plus de cavaliers, accompagnateurs, soigneurs, vétérinaires, organisateurs, journalistes (micros et caméras au poing) et badauds ont foulé les graviers et la pelouse du domaine. La course est partie de Rambouillet à 5 h du matin. L'arrivée des concurrents s'est effectuée à partir de 17 h sur l'hippodrome. Durant leur étape boissérienne, les chevaux ont pu boire et être aspergés d'eau à peine arrivés et bénéficier de soins et d'un

contrôle vétérinaire destiné à s'assurer qu'ils pouvaient continuer la course sans risque pour leur santé. Plusieurs stands d'animation et une sonorisation élaborée ont permis à chacun, professionnels, amateurs ou visiteurs de vivre, au sein de notre village, quelques heures de détente ou de repos et de partager leur enthousiasme pour cet événement sportif.



## Sous le signe de la paix



Soixante-deux ans après, jour pour jour, nous commémorerons le crash d'un bombardier de la Royal Canadian Air Force sur la commune de La Boissière-Ecole. Le 3 juin, une stèle sera érigée pour rendre hommage aux aviateurs dont deux sont enterrés dans notre village. La plupart des familles de l'équipage seront présentes, de même que le pilote alle-

mand qui a probablement abattu le bombardier. Pour réussir cette journée placée sous le signe de la paix et de la réconciliation, venez très nombreux dire merci à nos amis. Nous célébrerons également, en présence de sa fille, Tori Olson, le pilote américain abattu fin mai 1944 derrière la ferme de La Tremblay, qui a pu s'éjecter et a été fait prisonnier. Seront aussi présents à cette manifestation, Lorna Hayes, personnel féminin de la RAF, qui assistait au départ de ces équipages en Angleterre, sans toujours assister à leur retour...

Des représentants des ambassades canadienne et britannique ainsi que quatre officiers d'active canadiens du même régiment que les aviateurs tombés à La Bois-

sière, venus spécialement de leur pays et des aviateurs français de la base d'Evreux se joindront également à cette commémoration animée notamment par un joueur de cornemuse et des passionnés en tenues d'aviateurs alliés.

### Le programme :

9 h-10 h : accueil place de la Saint-Jean.

10 h à 10 h 45 : transport en car vers La Charmoie, lieu du crash.

11 h : inauguration de la stèle (accès par cars uniquement).

13 h : vin d'honneur devant la salle d'activités.

13 h 30 : repas (réservation en mairie - Menu : 20 €).

16 h : Présentation de l'exposé de Frédéric Vincent : « Un bombardier canadien s'écrase à La Boissière-Ecole ».

17 h 30 : inauguration d'un érable (symbole du Canada) et lâcher de colombes.

18 h : recueillement sur les tombes des aviateurs.

Durant toute l'après-midi, dans la salle polyvalente, exposition et présentation des pièces de l'avion.

Fabien Drouin.

## Saint Patrick

La Saint Patrick, soirée organisée par le Comité des fêtes, le 1er avril, a été un succès. Une centaine de personnes y ont participé dans la salle d'activités. Un symbolique repas, préparé et servi par les membres du Comité, arrosé au choix de bière brune ou rousse et autres boissons « celtiques » ! Clou de la soirée ? L'orchestre « Celt'hic », composé de 6 musiciens, a interprété toute la soirée des morceaux qui ont ravi le public. Un groupe de grande qualité, jouant de différents instruments tel que violon, guitare, bombarde, binou, batterie, etc. et ce avec brio ! Super musique, super public, super

ambiance. En conclusion, une super soirée que nous a proposé le (super) Comité des fêtes.



### Rappel à propos du bruit

• L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit précise :

- Article 1er - Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

- Article 7 - Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;

- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;

- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

- Article 8 - Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.